

Monsieur O.

(p.34)

M. O. a 33 ans. Il est originaire de Nancy. Il n'est pas très grand, un peu trapu et semble tout droit sorti d'une série des années soixante-dix à la « Starsky et Hutch ». De longues rouflaquettes blond vénitien bordent son visage toujours un peu crispé. Il semble se contenir en permanence. Ses tatouages traduisent les chemins parcourus. Il a vécu chez ses parents jusqu'à ses 16 ans. Il est ensuite accueilli en foyer suite à des conflits importants avec son père. Depuis ses 18 ans, il dit s'être régulièrement déplacé au gré de propositions de travail (Alsace, Auvergne, Vendée...) et s'être ensuite dirigé vers Rennes en 2005 car son frère y habitait. Il ne semble s'être jamais vraiment posé quelque part. Il a travaillé dans différents domaines : la mécanique, la boucherie, la peinture en bâtiment, la logistique... Il a commencé différentes formations dans ces domaines mais sans jamais les finir. Le travail est important pour lui, il est investi dans ses recherches et trouve régulièrement des missions d'intérim. À son arrivée à Rennes, il a été hébergé dans des structures d'urgence via le 115, il a également vécu en couple dans un logement puis a été hébergé ici et là suite à sa séparation qu'il a vécu difficilement.

M. O. se décrit comme quelqu'un d'impatient, d'impulsif. Il nous dit réagir au quart de tour et avoir des difficultés à se contenir si quelqu'un vient le chercher d'un peu trop près. Il tente aujourd'hui de se canaliser.

Il nomme « un besoin d'indépendance pour être performant ». Il dit être « un pigeon voyageur » et ne pas avoir d'attache. Il a un chat dont il ne peut se séparer : « Ça m'apaise et me détend de le regarder » dit-il. M. O. a le permis de conduire et une voiture depuis plusieurs années : une 306 blanche, un peu rabaissée qu'il entretient avec le plus grand soin. Il l'a héritée de son grand-père et il y tient beaucoup.

Il aime la « bichonner », il a même sympathisé avec un casseur, ce qui lui permet d'avoir un lieu pour la réparer et récupérer des pièces directement sur place.

Il nous avoue d'ailleurs à demi-mots avoir le projet de reprendre la casse de cette personne qui va bientôt partir en retraite.

Nous comprenons au fil de nos rencontres que cette voiture c'est sa vie, lorsqu'elle tombe en panne, lui-même tombe en panne. Pour qu'il puisse continuer à avancer, il faut que cette voiture roule... mais elle vieillit et lui coûte cher au vu des faibles ressources dont il dispose. Pour autant, il refuse les propositions d'aides financières qui peuvent lui être faites : « Si on m'aide à payer les frais liés à ma voiture, j'aurais l'impression qu'elle n'est plus à moi et c'est la seule chose qui m'appartient vraiment ».

Lors de nos rencontres, nous lui demandons comment va sa voiture pour savoir comment il va. Elle a souvent quelque chose qui ne va pas. Alors il nous en parle : c'est l'embrayage ou le cardan, une autre fois un accident de la circulation, les pneus à changer... M. O. est arrivé à la résidence les Deux Chênes en hébergement temporaire en mars 2013. Dans le cadre de cet hébergement, un contrat d'accompagnement social a été signé avec son référent extérieur qui a instruit sa demande de relogement social prioritaire.

Une rencontre mensuelle est obligatoire afin de renouveler le contrat d'occupation temporaire signé avec l'association et se fixer les objectifs et engagements à venir.

L'hébergement a pour objectif de lui permettre de mettre en œuvre son projet d'insertion sociale et professionnelle en vue de travailler son projet de relogement.

L'avenant au contrat que nous signons chaque mois permet de fixer des démarches très concrètes en vue d'envisager la suite.

Il occupe un studio au dernier étage de la résidence. Le logement n'est pas nickel, des odeurs de litière s'en dégagent, c'est un peu le bazar mais visiblement il s'y sent bien. Du Vélux, il garde un œil sur sa voiture garée en bas. Son chat semble également s'y plaire. À son entrée, M. O. n'a pas pu s'acquitter de sa caution car il venait d'avoir une réparation sur sa voiture. Depuis son arrivée, il lui arrive parfois d'être absent aux rendez-vous. Il nous dit avoir autre chose en tête et nous parle alors le plus souvent de sa voiture. Nous constatons également que certains des objectifs fixés avec lui depuis son arrivée semblent compliqués à mettre en œuvre. Il nous explique que pour certaines démarches, l'attente est pour lui insupportable ainsi que le fait d'être confronté au monde. Il nous dit également qu'il ne peut pas prendre le bus ou le métro car il ne supporte pas d'être au contact des autres dans un lieu confiné, il se déplace systématiquement à pied ou avec sa voiture. Suite au bilan des 6 mois d'hébergement réalisé avec lui, nous constatons qu'il n'a toujours pas réussi à aller à la C.P.A.M. pour faire sa demande de C.M.U. Il avait auparavant une mutuelle car il travaillait.

Depuis son arrivée, cet objectif est reporté tous les mois. M. O. n'est pas allé voir un médecin depuis ses 16 ans. Sa santé compte peu, seule celle de sa voiture semble le préoccuper.

En lien avec ce constat, nous lui avons proposé un accompagnement avec la T.I.S.F. du service. M. O. est preneur, nous dit que cela va l'aider. Nous convenons donc d'une rencontre commune avec la collègue T.I.S.F. afin de se mettre d'accord sur le cadre de l'intervention. M. O. était présent et a pu nommer son besoin d'être soutenu dans cette démarche.

Un rendez-vous est alors organisé entre M. O. et la T.I.S.F. M. O. est absent. Lors de notre rendez-vous suivant avec sa référente extérieure, je reprends cette absence et le renvoie à son impossibilité à mettre en œuvre cette démarche.

Je lui nomme mon interrogation quant à sa volonté de le faire.

Au cours de cette rencontre, M. O. est très tendu, énervé, peu réceptif à ce que nous pouvons lui renvoyer. Il nous explique :

« Je n'y est pas été car pour moi ça ne sert à rien d'avoir une C.M.U. De toute façon, je ne vais pas chez le médecin. Avant j'avais une mutuelle que je payais tous les mois et c'était bien mieux. Je suis déjà accompagné pour le logement c'est bien assez, je ne veux pas être un assisté ». Au vu de son attitude lors de cette rencontre et de la tension latente, je le renvoie vers son positionnement et lui nomme que j'entends son choix et que si c'est important pour lui, il peut tout à fait souscrire de nouveau un contrat avec sa mutuelle.

Néanmoins, je le mets en garde sur les conséquences financières de ce choix.

Au vu du déroulement de cette rencontre, nous convenons avec M. O. que nous ne signerons pas d'objectifs ce mois-ci mais que par contre il s'engage à réfléchir à ce qui vient de se passer et à comment nous pouvons nous rejoindre pour continuer à avancer. Au cours de cette rencontre, nous ne lui demandons pas de nouvelle de sa voiture. Au rendez-vous suivant, M. O. est présent. Il commence par s'excuser de son comportement lors du dernier rendez-vous et dit qu'il s'en veut d'avoir réagi comme ça.

Il nous explique alors qu'il avait eu un accident avec sa voiture quelques jours avant et que ça l'avait beaucoup préoccupé, il nous dit aussi que s'il n'a pas été au rendez-vous à la C.P.A.M. avec la collègue T.I.S.F. c'est parce qu'il ne pouvait pas y aller en voiture.

Puis, il nous informe que finalement il a été à la C.P.A.M. et que désormais il bénéficie de la C.M.U. Au cours de cette rencontre, il s'investit dans l'échange, et nous constatons qu'il a mis en œuvre ses engagements de ces derniers mois.

Quelques semaines plus tard alors que nous allions débloquent sa demande pour qu'il puisse accéder à un logement social, M. O. a quitté la Résidence, du jour au lendemain sans laisser d'adresse.

Il a pris le soin d'enlever le nom de sa boîte aux lettres, vidé son logement et a repris son chemin avec son chat et sa voiture. Il continue son voyage.

Nous voulions l'amener vers la stabilité d'un logement mais finalement le « pigeon voyageur » n'est pas prêt à se poser. Le sera-t-il un jour ?

M. O. est un « personnage » à part, un peu atypique mais attachant. C'est probablement pour cette raison que j'ai fait le choix de m'arrêter sur son passage à la Résidence. Il est de ces personnes qui viennent nous réinterroger dans nos pratiques et nous amènent à envisager l'accompagnement autrement, différemment : s'adapter, essayer de comprendre, expérimenter, composer, se tromper, recommencer, se laisser surprendre... Prendre en compte l'Autre dans sa singularité, ce ne sont parfois que des mots mais qui prennent réellement sens face à quelqu'un comme lui.

Avant de le rencontrer, je n'avais jamais envisagé de demander à quelqu'un comment allait sa voiture pour savoir comment il allait.

Lorsqu'une personne quitte la résidence du jour au lendemain sans laisser d'adresse, je m'inquiète pour elle mais pour lui c'était différent, je me suis juste dit qu'il avait repris la route pour un ailleurs qui ne rentre pas forcément dans nos cases préconçues. Il disparaît au moment où les choses paraissent se décanter pour lui.

Paradoxe, ambivalence...

C'est aussi avec ça que nous travaillons au quotidien. Un jour blanc, l'autre noir. Parfois rien. On attend des choses qui ne viennent pas ou elles viennent lorsqu'on ne les attend plus. Il faut alors accepter d'être bousculé, de s'arrêter sur de l'insignifiant parfois, de passer à côté...

Cette attention un peu particulière peut être créatrice d'une véritable richesse dans l'accompagnement : c'est accepter d'aller où l'Autre nous amène avec ce qu'il est.

Et c'est parfois bien loin de ce que nous sommes mais c'est aussi apprendre à se le dire. Tout cela avec des limites que l'on appelle « la réalité » et dont on ne peut faire fi.

Paoline

(p.58)

Paoline est une jeune femme de 28 ans. Tout en rondeur. Avec une épaisse et longue chevelure blonde. Un visage et des attitudes qui laissent apparaître des traits de petite fille. Elle vit en colocation depuis plus d'un an, avec une femme de son âge dans un logement loué par le S.A.V.S. À présent, elle serait en capacité de quitter ce dispositif pour vivre en logement ordinaire, mais elle ne projette pas son départ. Paoline porte un souhait : celui de vivre avec son compagnon. Nous la rencontrerons à ce sujet. La jeune femme se présente avec une minerve cervicale. Elle reste sans voix. Le silence prendra place. Paoline est prostrée au fond de son fauteuil. La tête baissée, le corps crispé.

I. :

Elle nous dit :

Paoline (P.) :

Je suis bloquée.

I. :

Qu'est- ce qui fait « blocage » ?

P. :

Ma belle-mère me trouve fragile et angoissée, elle me dit « si t'es angoissée, tu auras besoin de quelqu'un pour te rassurer ».

I. :

Elle nous confie que ses parents ne sont pas d'accord avec ce projet. D'autant qu'à son frère...

P. :

On n'a pas demandé tout ça. Et puis, il y a « la chose ».

I. :

Qu'est-ce que la chose ?

P. :

Tu sais bien ce qui s'est passé avec la fille.

I. :

Que sais-tu sur la chose ? Elle énonce le mot. « Viol ».

I. :

L'affaire étant entre les mains de la justice, nous lui rappelons que cela va prendre du temps. Son compagnon est suspecté d'abus sexuel sur une femme. Depuis cet évènement, Paoline téléphone tous les soirs à son ami pour se rassurer. Quelques jours avant notre rencontre, elle cherchera à le joindre par téléphone. Mais il ne lui répond pas ! Paoline contacte le S.A.V.S. en état de panique, et demande si un collègue peut se rendre au domicile de son compagnon. Nous acceptons et y allons. Le jour suivant, Paoline se plaint de tensions au cou, elle nous dit là encore :

P. :

« Je suis bloquée ».

I. :

Tenant d'aller plus loin dans l'échange, je lui dis, qu'elle peut éventuellement quitter son compagnon, si elle éprouve de la difficulté, à soutenir cet évènement. Paoline réagit alors avec violence : elle retire ses lunettes et les « balance » en direction de ses éducateurs. Elle veut

mettre fin à l'entretien. Ma collègue apaise la situation. Paoline nous confiera ensuite que ça fait longtemps qu'elle n'a pas été comme cela. Elle reviendra alors sur des douleurs du passé, sur des questions d'enfance.

I. :

Nous revenons sur l'intérêt de rencontrer ses parents pour aborder son projet de vie avec son compagnon. Elle dit de nouveau être bloquée, elle ne parait pas prête.

I. :

Comment je peux faire pour t'aider ?

P. :

Je te dirai quand je serai prête pour qu'on les voie.

Dans cette situation, je suis animée par le désir de la faire bouger, de la pousser à grandir, à mettre en acte son désir de vivre en couple. Dans le même temps, je suis animée par la peur que « la petite fille » qui est en elle craque. Je suis également animée par la crainte que cette cuirasse qui enveloppe son corps d'une lourdeur passive, se fende brutalement. Cette cuirasse, semblable à des résistances, me semble alors freiner son évolution personnelle.

S'il fallait tenter de conclure...

Ma position émerge à l'écriture de ce texte. Je m'en rends compte. L'institution ne semble pas toujours avoir la même temporalité, que les professionnels qui l'incarnent.

Quelques temps précédent ma rencontre avec Paoline, un conflit dans le service, m'aura fait douter du soutien du cadre institutionnel. Peut-être que quelque chose fait retour au travers de cette situation avec Paoline. Il ne semble pouvoir y avoir de tiers, qu'à se sentir soutenue dans et par l'institution. Alors qu'est-ce qui faisait empêchement ? Tout du moins pour moi ? Peut-être, est-ce à dire, ou à témoigner d'une place accordée, ou non, à une parole qui trouverait à se loger, qui trouverait où se loger. Sans point extérieur au moment du vécu de cette situation, je pose la question. Sans avoir une idée de la réponse je m'avance d'un pas certain vers l'usure professionnelle, faute de sens.

Heureusement, dans la clinique, quelque chose résiste. C'est peut-être l'évolution de la situation avec Paoline qui en a témoigné au mieux pour moi. Car, si sans l'institution, une bascule se crée de la solitude à l'isolement, j'entendais que, désirer à la place de l'autre, c'est un peu comme l'empêcher d'être, d'avancer, Peut-être même parfois de rêver...

Me restera une sempiternelle question : entre le désir d'avancer et la nécessité de prendre le temps, comment continuer à accompagner ?

Me restera une sempiternelle question : entre le désir d'avancer et la nécessité de prendre le temps, comment continuer à accompagner ?

Mme C. et sa mère Mme T.

(p.77)

A.

Mme C., âgée de 35 ans, est accompagnée par le S.A.V.S. depuis avril 2005, elle a travaillé pendant 5 ans en E.S.A.T. Puis, elle a dû arrêter à cause de problèmes d'ordre psychique.

Les parents sont séparés, Mme C. vit aujourd'hui avec sa mère. Une mère qui est à la retraite, et qui envisage de quitter Orléans pour s'installer dans sa région d'origine.

Mme C. exprime son souhait de s'installer dans un logement autonome. Soutenue dans ce projet par sa mère, par l'équipe soignante du C.M.P et par sa mandataire de justice. La mobilisation du C.M.P. aux côtés de Mme C. est importante, les interventions sont nombreuses : rendez-vous mensuel avec le psychiatre, rendez-vous bimensuel avec une infirmière psychiatrique qui se déplace si besoin à domicile, mise en place d'équithérapie.

1^{er} entretien au domicile, en présence de sa mère : Mme T.

Mme T. :

À présent que je suis à la retraite, j'ai du temps pour m'occuper de ma fille. Peut-être pourrions-nous en profiter pour essayer un premier logement indépendant.

A.

Oui, en effet. Pour commencer, il faudrait un logement proche, il faudrait rester dans le même quartier, pour pouvoir faire des «allers-retours » entre les 2 logements, pour s'adapter peu à peu.

Mme T.

Oui, en effet. Je peux continuer à m'occuper de ma fille et l'aider à s'installer, en prenant le temps nécessaire.

A.

Mme C. affirme son souhait de développer son autonomie, et son indépendance par rapport à sa mère. C'est aussi une nécessité dans la mesure où sa mère souhaite quitter son domicile, et la région. Je conclus donc : « C'est important, je pense, de commencer la mise en œuvre de ce projet pour préparer l'avenir, et ne pas risquer d'être confronté à une situation d'urgence, comme trouver une solution d'hébergement sans préparation ».

L'accompagnement de Mme C. à la Maison de l'Habitat se fait. Le dépôt du dossier de demande de logement social, ainsi qu'à la mairie de la commune s'en suit.

A.

Pris dans des réflexions, plusieurs questions s'entrechoquent : dans quelle mesure Mme C. était-elle en mesure d'exprimer autre chose que son souhait à elle ? Sa mère vieillit, cette dernière redoute le moment où elle ne pourra plus prendre en charge sa fille.

Mme C. perçoit cette inquiétude face à l'avenir. D'autre part, Mme C. a perçu dans les paroles du psychiatre comme une autorisation : « mettre entre parenthèse la recherche d'un emploi pour se consacrer au projet personnel ». Dans quelle mesure cette «prescription» n'est pas vécue comme une injonction ? Mme C. a intégré la norme sociale : à 35 ans, elle «devrait» vivre hors du domicile maternel. Elle a conscience aussi qu'elle doit préparer son avenir, qu'elle ne pourra pas toujours «compter sur» sa mère pour une prise en charge au quotidien.

Pris dans des réflexions, moi-même, dans ma carrière d'éducateur, j'ai toujours estimé qu'il vaut mieux prévoir, notamment en ce qui concerne le lieu de vie.

Je repense. J'ai vécu des situations très dures auprès de personnes qui, dans leur détresse, disaient qu'elles ne pouvaient pas rester seules chez elles et qu'il fallait absolument, dans la journée, trouver un hébergement. Dans d'autres situations, des enfants devenus adultes auprès de parents vieillissants: quand la maladie, la dépendance, ou la mort, font que, dans l'urgence, il faut trouver une place en foyer. Situations terribles. La personne doit gérer son chagrin, son deuil dans certains cas, et il faut en plus, qu'elle s'adapte à un environnement très particulier. Elle perd tous ses repères de vie, en allant en foyer, si encore elle a la chance d'avoir une place! Finalement, c'est la mère de Mme C. qui a réorienté le projet et qui m'a aidée à clarifier la situation, les besoins et les perspectives d'accompagnement.

2^e entretien au domicile, avec Mme C. et sa mère, Mme T.

Mme T.

Prend tout son courage et vient contredire ce qui avait été convenu. Implication, force dans les propos, réel engagement physique, face à moi, au contraire de ses habitudes.

Mme T.

Je ne quitterai pas Orléans, je reste vivre avec ma fille, et je m'occuperai d'elle aussi longtemps que possible. Je suis consciente que c'était au détriment du développement de l'autonomie de ma fille.

A.

Je dois admettre que les paroles de Mme T. me soulagent. Je prends conscience que le projet que Mme C. ait un logement proche de celui de sa mère ne tenait pas compte des ressources de ce «couple» en particulier sur le plan financier: Mme C. et sa mère ont toutes deux des revenus modestes. Sans attendre, je lui dis que je n'ai pas à émettre un jugement sur son choix. Elle s'occupe au quotidien de son enfant devenu adulte, et souffrant d'une maladie psychique invalidante. Si elle estime qu'il est plus facile, plus «confortable» de partager le même domicile que sa fille, de quel droit est-ce que je pourrais m'y opposer? Je peux bien entendu, de façon théorique, énumérer les besoins d'une personne atteinte d'un handicap psychique, et les bonnes pratiques à mettre en place pour y répondre. Mais les solutions sont à trouver au carrefour des ressources de la famille et des possibilités de prise en charge du secteur médico-social. Et que dire de la place du travailleur social dans ces situations? Que dire de ma place au domicile, au plus près de la détresse et des difficultés des personnes? J'ai perçu chez Mme T. le courage d'exprimer un choix en opposition avec les préconisations des professionnels, avec la mission même du S.A.V.S., de maintenir et développer l'autonomie dans la vie quotidienne. Pour poursuivre, il a été convenu de la recherche d'un logement plus grand pour que Mme C. et sa mère bénéficient de conditions de vie plus confortables.

C'est là que « se joue » la continuité de l'accompagnement : en s'adaptant aux besoins mis à jour, dans l'échange et le respect des personnes accompagnées et de leur entourage.

Monsieur N. est âgé de 46 ans

(p.90)

Son apparence physique : grand, sec, cheveux longs, des poils de chien sur les vêtements, une odeur de cigarette, un sac à dos rempli de papiers administratifs qui semble très pesant, une sorte de fardeau qu'il porte et qu'il supporte. Il vit avec son frère jumeau et leurs trois chiens dans un logement depuis plus de 15 ans. Son frère jumeau n'est jamais présent au rendez-vous. À la question : « Comment allez-vous ? » il détournera la réponse systématiquement par « et vous ? » Je décrirai M. comme quelqu'un de fataliste, il a conscience de ses difficultés « tout est de ma faute », « je sais que c'est moi qui me mets dans la merde, je dois aimer ça ». Il explique que, suite à un coma, il a perdu une partie de ses facultés, il n'arrive plus à se souvenir des rendez-vous qui lui sont fixés, des démarches qu'il doit entreprendre. Monsieur semble résigné, il n'arrive pas à se projeter dans l'avenir.

Au moment de notre première rencontre, Monsieur est en procédure d'expulsion pour impayés de loyer et n'arrive pas à constituer un dossier de surendettement avec son travailleur social référent. Il explique « vivre au jour le jour et assumer la situation. Je sais que je suis responsable de ce qui se passe. Si je suis expulsé, je retournerai à la rue. Même en me disant ça, je n'arrive pas à faire les démarches. Je sais que j'ai tort et je n'ai pas envie de me retrouver à la rue, je loupe tous mes rendez-vous ». Lors des rendez-vous suivants, plusieurs questions me taraudent : « Comment accrocher une personne aussi fataliste ? Comment le faire sourire ? Comment lui permettre d'avancer dans une perspective de « moins pire » ? Je me sens touchée par Monsieur, par son histoire, son parcours de vie, sa lucidité sur sa situation et à la fois son fatalisme. Rapidement, je me retrouve en position d'espérer pour lui, d'imaginer un avenir meilleur pour lui.

Je le sens empêché de quelque chose, ou par quelque chose que je ne sais déterminer.

Monsieur ne semble pas démonstratif dans sa demande d'accompagnement mais se dit « que cela ne pourra pas lui faire de mal ».

D'ailleurs, Monsieur n'a pas de demande explicite. Il est en mode « survie ».

Monsieur est absent au minimum à un rendez-vous sur 2. Nous avons établi une relation de confiance, nous avançons pas à pas, il se livre davantage sur sa situation, ses peurs, ses doutes, sa honte... Je ressens qu'il est touché par le fait que je maintienne les rendez-vous et que je ne le réprimande pas à chaque absence.

Je lui montre que je l'accepte tel qu'il est, sans le juger. Progressivement, nous sommes amenés à parler de sa rupture affective qui l'a tant bouleversé et qui l'empêche d'avancer. Elle est peut-être là la clé...

Nous accompagnons M. N. depuis 3 ans. Monsieur a avancé. Il a évité l'expulsion. Après deux ans d'accompagnement, Monsieur est toujours autant absent aux rendez-vous, cela fait partie maintenant de l'accompagnement.

Monsieur a besoin de temps. Nous avons un rapport au temps très différent, j'ai plutôt tendance à faire les choses rapidement alors qu'il a besoin de plusieurs semaines pour réaliser une démarche. Je me suis adaptée à son rythme. Il arrive à se projeter dans un autre logement, en campagne si possible...